

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

3^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 21 avril 2011

CG 11/3^{ème}/BP-III-17

BASES DEPARTEMENTALES DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS

Depuis l'adoption de la nouvelle organisation des services, courant 2009, fixée par l'arrêté départemental ADRH 09/2411 du 21 décembre 2009, la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas de la Grave, ainsi que le Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage, sont rattachés à la Direction Générale Adjointe chargée de l'Education, de l'Université, de la Culture, des Sports et des Transports.

Cette organisation a pour ambition de renforcer la cohérence de nos politiques, tant en matière de centres d'accueil des classes de découverte, qu'en matière d'offres pour les loisirs des jeunes tarn-et-garonnais. L'animation et le volet pédagogique de ces deux structures pourraient s'orienter, à terme, vers une complémentarité des offres.

Par le présent rapport, je tiens à vous soumettre l'ensemble des dispositions relatives à ces deux établissements, pour l'exercice 2011.

I - BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE

Je vous rappelle que c'est lors du vote des budgets primitifs de 2004, 2005 et 2006 que nous avons approuvé les programmes de travaux visant à moderniser la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne.

Pour ce faire, les travaux ont été répartis en deux tranches, qui sont à ce jour terminées :

Tranche 1 :

- aménagement du parking et de la voirie à l'entrée de la Base,
- aménagement de la zone de mise à l'eau des bateaux,
- travaux de voirie et aménagements paysagers.

Tranche 2 :

- construction de 4 chalets d'hébergement, de locaux pédagogiques et de vestiaires-sanitaires,
- réhabilitation du bâtiment d'hébergement existant.

Ce vaste programme a pu être complété par divers travaux, concourant à l'amélioration du site et de l'offre de pratiques :

- aménagement des berges et accès pour personnes à mobilité réduite,
- création d'un terrain de grands jeux.

Dans le cadre de la continuité de cette opération de requalification et de développement, l'Assemblée Départementale a approuvé, en sa séance du 26 juin 2009, la programmation de la **tranche 3** des travaux, portant sur la **construction des locaux cuisine, restauration et foyer**.

A l'occasion du vote de la Décision Modificative n°2 de 2010, à l'issue de toutes les démarches d'études, d'avant projet sommaire et d'avant projet définitif, l'enveloppe budgétaire des travaux avait été approuvée à hauteur de 1 510 000 € HT, dans l'attente d'éventuels ajustements nécessaires, liés à la consultation des entreprises et aux marchés de travaux correspondants.

Compte tenu des résultats de cette consultation présentés à la commission permanente du 17 janvier 2011, il convient d'ajuster cette **enveloppe globale de travaux à 1 537 845 € HT**.

Il est à préciser que ce montant intègre les travaux complémentaires et plus-values, induits par la modification du phasage de l'opération. Ce dernier consiste à maintenir à l'identique l'activité de restauration de la Base pendant la période d'accueil des classes de découverte, malgré l'engagement des travaux, sans avoir à faire appel à un portage de repas ou toute autre formule temporaire. Ainsi, le fonctionnement de la structure et la vie des groupes sur place ne subiront que peu de perturbations, malgré la réalisation de travaux conséquents. Ils devraient être terminés pour le **printemps 2012**.

2 - Bilan de la fréquentation 2010

Entre le 16 juillet et le 2 octobre 2010, il a été comptabilisé 21 223 véhicules entrants sur le site. En tenant compte d'une moyenne estimée à trois occupants par véhicules, on peut évaluer la fréquentation générale sur le site à 64 000 personnes sur cette période.

Pour l'année 2010, je tiens à vous présenter les chiffres les plus significatifs de la fréquentation et de l'activité de la Base :

Classes de découverte

2 871 journées-enfants (enfants hébergés) ont été enregistrées, soit une hausse de 58% par rapport à 2009.

Centres de vacances

1 323 journées-enfants ont été comptabilisées pendant la période des vacances scolaires d'été.

Campings particulier et collectif

2 890 nuitées réalisées pendant la période d'ouverture du camping particulier, de mi-juin à mi-septembre 2010, et **688 nuitées** réalisées pour le camping collectif sur la même période.

Stages sportifs

L'organisation de ces stages a été en très nette augmentation (144%) par rapport à 2009, avec **909 stagiaires** accueillis.

Piscine

10 471 entrées payantes ont été comptabilisées durant l'été 2010. Pour la saison 2011, les conditions seront réunies pour une **ouverture en continu** de 11 h 00 à 19 h 00.

II - CENTRE DE VACANCES JEAN BAYLET

A l'occasion du vote de la Décision Modificative n°2 de 2009, l'Assemblée Départementale a approuvé le principe de la réouverture, dès 2010, du Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage, pour l'accueil de classes de découverte durant la période scolaire et de groupes (centre de loisirs, clubs sportifs, ...) pendant les vacances.

Cette perspective d'ouverture était assortie de la reconduction de l'ensemble des dispositifs antérieurs, pour ce qui concerne, en particulier, les relations avec l'IMEP de Tarn-et-Garonne et ses services.

Je tiens à vous rappeler le bilan de cette première saison de fonctionnement en gestion directe par les services du Conseil Général (du 3 mai au 20 août 2010). C'est un bilan très positif, avec en particulier un taux de remplissage important, tendant à prouver tout l'intérêt que revêt cette structure, offerte aux jeunes du département et d'ailleurs.

Quelques chiffres significatifs avaient déjà été avancés à l'occasion de la Décision Modificative n°2 de 2010 :

- **1 224 nuitées/enfants** assurées pour les classes de découverte (uniquement tarn-et-garonnaises),
- **4 120 nuitées/enfants** assurées pour l'accueil des groupes en centre de vacances,
- soit **un total de 5 344 nuitées/enfants** assurées pour la période d'ouverture de mai à fin août 2010,
- un budget de fonctionnement de l'ordre de **174 000 €**, hors personnels de la Base de Loisirs partiellement redéployés sur le centre de Vacances de Mimizan (50 000 €), pour un montant total de **recettes de 186 000 €**.

Pour ce qui concerne la saison 2011, elle a pu être préparée en amont et avec le recul nécessaire, afin d'améliorer, d'une part, le volet pédagogique ainsi que les activités proposées et, d'autre part, les modalités fonctionnelles et matérielles d'accueil.

La période d'ouverture plus importante cette année, de mi-mars à fin août, assortie d'un taux de remplissage constant, permet d'afficher les perspectives suivantes :

- de l'ordre de **3 754 nuitées/enfants** pour les classes de découverte,
- de l'ordre de **6 088 nuitées/enfants** pour les centres de vacances,
- soit un **total prévisionnel de 9 842 nuitées/enfants** pour la période d'ouverture de mi-mars à fin août 2011.

Je vous rappelle, enfin, que le fonctionnement du Centre de vacances est encadré par un certain nombre de dispositifs que vous trouverez en annexe, tels que :

- une grille tarifaire pour les divers types de séjours et d'activités proposés,
- un modèle de convention d'accueil à conclure avec chaque groupe, fixant les responsabilités d'encadrement et les conditions d'accueil,
- un modèle de convention de prestation de service, fixant les modalités, les obligations et les responsabilités des prestataires extérieurs dans le cadre de leur intervention (sportive ou autre).

Contrairement à la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, administrée sur un budget annexe, le Centre de vacances Jean Baylet est placé en gestion directe au sein du Service des sports. Il convient donc, par le présent rapport, de vous soumettre pour approbation, l'ensemble des crédits à ratifier sur l'exercice 2011 :

- **Frais d'insertion**

(article 2033, sous-fonction 33)

Je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **2 000 €**, au titre de l'autorisation de programme 2011.

- **Matériel de transport (acquisition de véhicules)**

(article 2182, sous-fonction 33)

Je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **30 000 €**.

- **Acquisition de matériels et équipements collectifs**

(article 21881, sous-fonction 33)

Je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **10 000 €**.

- **Travaux sur bâtiments d'hébergement (collectifs et chalets)**

(article 231318, sous-fonction 33)

Centre de vacances :

Pour les travaux de rénovation et d'amélioration des bâtiments du Centre de vacances, je vous propose d'approuver une **autorisation de programme 2011 d'un montant de 35 000 €**, et de ratifier les crédits de paiement correspondants de **35 000 €**.

De plus, afin de poursuivre les travaux déjà engagés sur les bâtiments, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **52 000 €**, au titre de l'autorisation de programme 2010.

Chalets :

Pour les travaux de rénovation des chalets, destinés à l'hébergement de familles, je vous propose d'approuver une **autorisation de programme 2011 d'un montant de 126 000 €**, avec les crédits de paiement suivants :

. **BP 2011 80 000 €**
. **BP 2012 46 000 €**

- <u>Combustibles</u>	25 000 €
(article 60621, sous-fonction 33)	
- <u>Alimentation (achat de denrées et fournitures)</u>	40 000 €
(article 60623, sous-fonction 33)	
- <u>Autres fournitures</u>	4 000 €
(article 60628, sous-fonction 33)	
- <u>Fournitures, petit équipement</u>	2 000 €
(article 60632, sous-fonction 33)	
- <u>Habillement et vêtements de travail</u>	500 €
(article 60636, sous-fonction 33)	
- <u>Acquisition de fournitures scolaires</u>	1 000 €
(article 6067, sous-fonction 33)	
- <u>Locations mobilières</u>	10 000 €
(article 6135, sous-fonction 33)	
- <u>Entretien des terrains</u>	2 000 €
(article 61521, sous-fonction 33)	
- <u>Entretien et réparations de bâtiments</u>	5 000 €
(article 61522, sous-fonction 33)	
- <u>Remboursement personnel Base de loisirs</u>	25 000 €
(article 62151, sous-fonction 33)	
- <u>Prestations extérieures (animations)</u>	24 000 €
(article 6218, sous-fonction 33)	
- <u>Frais de nettoyage des locaux</u>	27 000 €
(article 6283, sous-fonction 33)	
- <u>Remboursements à l'IMEP (repas et fluides)</u>	56 000 €
(article 628721, sous-fonction 33)	

En conclusion de cette partie du rapport, relative au fonctionnement du Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage, je vous informe, qu'au regard de l'ensemble de ces dépenses à inscrire, et compte tenu des réservations arrêtées à ce jour, tant dans le domaine des classes de découverte, que des centres de loisirs, ou des groupes divers, les recettes prévisionnelles sont inscrites à hauteur de **349 664 €** pour l'exercice 2011.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne

- Décide, concernant les travaux de la tranche III portant sur la construction des locaux cuisine, restauration et foyer, d'ajuster l'enveloppe globale de travaux à 1 537 845 € HT, compte tenu des résultats de la consultation des entreprises et des marchés de travaux correspondants présentés à la Commission Permanente ;
- Précise que ces travaux seront terminés au printemps 2012 ;
- Prend acte du bilan de la fréquentation 2010 tel que susvisé ;

Centre de vacances Jean Baylet

Orientations 2011 :

- Pour une ouverture plus importante cette année, de mi-mars à fin août, les perspectives sont les suivantes :
 - 3 754 nuitées/enfants pour les classes de découverte,
 - 6 088 nuitées/enfants pour les centres de vacances,
 - soit un total prévisionnel de 9 842 nuitées/enfants ;
- Approuve la grille tarifaire ci-annexée pour les divers types de séjours et d'activités proposés ;
- Rappelle que le fonctionnement du centre est encadré par plusieurs dispositifs ci-annexés (grille tarifaire, convention d'accueil et prestation de service) ;

- Ratifie pour 2011, les crédits de paiement suivants :
 - Frais d'insertion..... 2 000 €
au titre de l'autorisation de programme 2011
(article 2033, sous-fonction 33)
 - Matériel de transport (acquisition de véhicules)..... 30 000 €
(article 2182, sous-fonction 33)
 - Acquisition de matériels et équipements collectifs..... 10 000 €
(article 21881, sous-fonction 33)
 - Travaux sur bâtiments d'hébergement (collectifs et chalets) détaillés comme
suit : (article 231318, sous-fonction 33)

Centre de vacances :

- Approuve une autorisation de programme 2011 de 35 000 €, et ratifie les crédits de paiement correspondants ;
- Ratifie un crédit de paiement de 52 000 €, au titre de l'autorisation de programme 2010 afin de poursuivre les travaux déjà engagés ;

Chalets :

- Approuve une autorisation de programme 2011 de 126 000 €, avec les crédits de paiement suivants pour la rénovation des chalets destinés à l'hébergement des familles :
 - . BP 2011 80 000 €
 - . BP 2012 46 000 €
 - Combustibles 25 000 €
(article 60621, sous-fonction 33)
 - Alimentation (achat de denrées et fournitures) 40 000 €
(article 60623, sous-fonction 33)
 - Autres fournitures 4 000 €
(article 60628, sous-fonction 33)
 - Fournitures, petit équipement 2 000 €
(article 60632, sous-fonction 33)
 - Habillement et vêtements de travail 500 €
(article 60636, sous-fonction 33)
 - Acquisition de fournitures scolaires 1 000 €
(article 6067, sous-fonction 33)
 - Locations mobilières 10 000 €
(article 6135, sous-fonction 33)

- Entretien des terrains 2 000 €
(article 61521, sous-fonction 33)
- Entretien et réparations de bâtiments 5 000 €
(article 61522, sous-fonction 33)
- Remboursement personnel Base de loisirs 25 000 €
(article 62151, sous-fonction 33)
- Prestations extérieures (animations) 24 000 €
(article 6218, sous-fonction 33)
- Frais de nettoyage des locaux 27 000 €
(article 6283, sous-fonction 33)
- Remboursements à l'IMEP (repas et fluides) 56 000 €
(article 628721, sous-fonction 33)
- Précise que pour 2011, les recettes prévisionnelles sont inscrites à hauteur de 349 664 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,